

LETTRE D'INFORMATION DU SERVICE ÉDUCATIF

Un service qui s'adapte à vos besoins

Le service éducatif des Archives départementales de la Sarthe fonctionne en partenariat avec l'Éducation nationale. Une **équipe d'enseignants et d'archivistes est disponible** pour vous accueillir et vous accompagner pour **préparer des projets de la grande section à la terminale**.

Nous pouvons vous aider à préparer votre venue aux Archives pour une séance d'histoire, de géographie, d'éducation morale et civique, de lettres en lien avec les programmes ou dans le cadre d'un **Enseignement Pratique Interdisciplinaire** ou du **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève**. L'action du service éducatif s'inscrit pleinement dans les **nouveaux programmes 2016**.

Au besoin, nous pouvons nous déplacer dans les écoles. Les espaces d'accueil sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Quand peut-on venir aux Archives départementales ?

Le service éducatif vous accueille du mois de septembre au mois de juin du lundi au vendredi de 13h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h30. Pour un rendez-vous sur une autre demi-journée, veuillez contacter le service.

Un enseignant du primaire est présent le mardi et le jeudi toute la journée ; les deux enseignants du secondaire le mercredi après-midi.

Pour des questions d'organisation (préparation des documents ou du dossier) et afin que vous ayez le choix pour la date de venue, un délai est indispensable :

- 15 jours avant la visite pour un dossier clef en main ;
- 2 mois pour un projet personnalisé.

Pourquoi venir aux Archives départementales ?

Les Archives départementales ont pour mission la **collecte, la conservation et la valorisation de documents écrits, iconographiques, sonores et de témoignages oraux**. Ce sont des **sources privilégiées** pour la mise en œuvre d'ateliers dans le domaine de l'histoire, de la géographie, l'éducation morale et civique ou l'histoire des arts.

A l'heure de l'internet, les sources disponibles sont de plus en plus variées et nombreuses.

Une visite aux Archives départementales avec votre classe permet de donner aux élèves l'opportunité d'approcher l'histoire d'un point de vue local, par la découverte de documents originaux. Ces démarches visent à développer l'esprit de recherche, de critique et d'analyse. Il s'agit également de sensibiliser les élèves, futurs citoyens au patrimoine et aux enjeux de sa sauvegarde.

Que faire aux Archives départementales ?

- Étudier une partie du programme et/ou préparer un atelier dans le cadre d'un EPI, de l'EMC à l'aide de documents originaux,
- utiliser un dossier thématique proposé par le service (voir page 2),
- participer à une activité en lien avec le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (musique, histoire de la photographie, études d'affiches, du latin au français...)

Cette liste n'est pas limitative. Si vous avez un projet précis, n'hésitez pas à nous contacter, nous l'étudierons ensemble.

Comment nous contacter ?

Archives départementales de la Sarthe,
9 rue Christian Pineau
72100 LE MANS

Tél : 02.43.54.74.74

archives@sarthe.com

Pour vous accueillir :

- René DESPERT (Réfèrent des Archives départementales) ;
- Jean-Noël THOMAS (enseignant dans le primaire) ;
- Luc FEUVRIER et Arnaud CAROBBI (enseignants dans le secondaire).

Réunion de présentation du service éducatif des Archives départementales

Le service éducatif se propose de vous accueillir le **19 octobre à 14h** pour vous présenter les Archives départementales de la Sarthe et notre offre pédagogique à destination des classes de la Grande section à la terminale.

Pour nous informer de votre présence à la réunion, vous pouvez joindre Jean-Noël Thomas au 02-43-54-74-74 ou par mel archives@sarthe.com

Une journée au Mans ?

Pour une séance, prévoyez une demi-journée, soit environ deux heures sur place. Il est possible de profiter de votre venue pour faire une visite complémentaire.

Nous pouvons vous aider à concevoir une journée thématique. Cela permet de venir une journée avec deux classes en alternant une visite sur site et un travail aux Archives.

Exposition itinérantes

Vous pouvez réserver des expositions itinérantes gratuites (possibilité de réaliser des questionnaires pour vos classes)

- La Sarthe, terre des pionniers de l'aviation
- Les Alpes mancelles, art et tourisme
- La viticulture en Sarthe du XIII^e au XX^e siècle
- Des étrangers en Sarthe, des Sarthois à l'étranger (1914-1918)
- La déportation en Sarthe
- L'aventure du rail en Sarthe

Consultez l'onglet expositions dans la rubrique culture et pédagogie sur le site www.archives.sarthe.com

Venir avec une classe : Comment faire ?

- **Contactez le service** pour présenter votre projet ou choisir un sujet réalisé par l'équipe éducative.
- S'il s'agit d'un projet spécifique, nous rechercherons et vous présenterons les ressources disponibles.
- **Nous nous rencontrons en amont** pour faire le point sur ce que nous avons à vous proposer.
- **Nous fixons ensemble une date** ; au moins un adulte doit être à vos côtés le jour de votre venue avec la classe.

Quelques exemples de dossiers du service éducatif :

- Pour les classes venant aux Archives départementales :
 - + des dossiers (exemples) :
 - La Révolution française
 - Le travail des enfants au XIX^e siècle
 - La Première Guerre mondiale
 - Pontlieue (cycle 2 ou 3)
 - + des ressources pour tous les sujets et toutes les matières, notamment pour l'histoire des arts :
 - cartes postales anciennes, photographies,
 - affiches
 - plans, dessins

Le site internet des Archives départementales,
une étape indispensable avant toute visite aux Archives
www.archives.sarthe.com

- Vous pouvez consulter les **fonds numérisés** : État civil, cadastre, registres de délibérations, fonds sonores, listes nominatives de population, registres matricules militaires.
- Vous pouvez découvrir le **portail documentaire** qui vous donne accès au répertoire des fonds conservés aux Archives départementales.
- Vous accédez aussi à la rubrique **culture et pédagogie** qui permet de se familiariser avec les actions culturelles et pédagogiques menées par le **service éducatif**.